

« Il est possible que les tueries du Brabant visaient l'Etat »

Pour le ministre de la Justice, Koen Geens, la prudence est de mise, mais les révélations récentes relancent l'enquête.

La piste qui est explorée depuis février est assurément intéressante. Comme toujours, certains y croiront, d'autres non. Il ne faut pas avoir d'attentes démesurées mais chaque pierre posée à l'édifice est la bienvenue. » Les déclarations du ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) mardi à la Chambre, sonneront comme un message d'espoir pour celles et ceux qui sont intimement persuadés que la justice fera, un jour ou l'autre, toute la lumière sur l'une des plus noires affaires de l'histoire du pays.

Ceux qui doutent que les auteurs ou les témoins clés, qui en trente ans n'ont jamais craqué,

se décident enfin à parler comprendront que les récentes révélations ne font que renforcer les soupçons des enquêteurs à l'égard de Christiaan B. Mais qu'elles n'apportent aucune preuve irréfutable de l'implication du gendarme dans les attaques qui ont fait vingt-huit morts entre 1982 et 1985. « Nous devons garder la tête froide (...) en faisant abstraction de toute émotion contre-productive. »

« Il ne faut pas avoir d'attentes démesurées » sur cette piste, a affirmé M. Geens, en révélant que le suspect était de longue date dans le collimateur de la justice, puisque les enquêteurs avaient prélevé sa salive et

pris ses empreintes digitales en 2000, sans parvenir à le confondre.

M. Geens a, par ailleurs, affirmé qu'il lui était « apparu évident », peu après sa prise de fonctions à l'automne 2014, « qu'il y avait eu des tentatives de manipulation de l'enquête ».

« Il est possible que les tueries du Brabant wallon visaient également l'Etat », a également concédé le ministre, qui marchait sur des œufs. A plusieurs reprises, il s'est d'ailleurs retranché derrière le secret de l'instruction qu'il craignait de violer. ■

Double équipe

Koen Geens a assuré qu'un appui supplémentaire serait fourni par la police judiciaire fédérale s'il fallait explorer de nouvelles pistes. « Mais également par le service d'enquête du comité P étant donné les indications d'une implication éventuelle d'anciens fonctionnaires de police. » Le directeur général de la police judiciaire, Claude Fontaine, a en effet fait savoir qu'il était prêt à doubler l'équipe d'enquêteurs en cas de nécessité.

Tueries du Brabant : « Nous devons garder la tête froide »

JUSTICE Koen Geens confirme les révélations mais appelle à la prudence

- Les confidences des proches du gendarme mort relancent l'enquête.
- Mais n'apportent pas de preuve irréfutable de son implication.

La piste qui est explorée depuis février est assurément intéressante. Comme toujours, certains y croiront, d'autres non. Il ne faut pas avoir d'attentes démesurées mais chaque pierre posée à l'édifice est la bienvenue. »

Ceux qui sont intimement persuadés que la justice fera, un jour ou l'autre, toute la lumière sur l'un des pires dossiers noirs belges auront entendu dans les déclarations de Koen Geens mardi à la Chambre un message d'espoir.

Ceux qui doutent que les auteurs ou les témoins clés, qui en

trente ans n'ont jamais craqué, se décident enfin à parler comprendront que les récentes révélations ne font que renforcer les soupçons des enquêteurs à l'égard de Christiaan B. Mais qu'elles n'apportent aucune preuve irréfutable de l'implication du gendarme dans les attaques qui ont fait vingt-huit morts entre 1982 et 1985. « Nous devons garder la tête froide (...) en faisant abstraction de toute émotion contre-productive. »

Convoqué en commission à la demande d'Ecolo, le ministre de la Justice marchait sur des œufs. A plusieurs reprises, il s'est d'ailleurs retranché derrière le secret de l'instruction qu'il craignait, a-t-il dit ouvertement, de violer s'il ne s'en tenait pas au communiqué officiel. Ou plutôt à celui que lui avait concocté le procureur général Christian De

Valkeneer, dans lequel il dresse l'exposé des faits.

1 Conviction renforcée au fil des auditions

Le 22 février 2017, le commissaire Eddy Vos, ancien membre de la cellule Brabant wallon, établit un PV à l'attention de la juge d'instruction Martine Michèle, en charge du dossier. Il y relate qu'une personne a pris contact avec David Van Den Steen, dont le père et la sœur ont été tués dans l'attaque du Delhaize d'Alost. Que cette personne lui a expliqué que le frère d'un gendarme décédé en 2015 « lui aurait révélé que ce dernier lui aurait confié avant son décès avoir participé aux tueries du Brabant wallon ».

En remontant la piste des contacts, les enquêteurs tombent sur le frère du gendarme Christiaan B., dont le

nom figure depuis longtemps déjà dans le dossier. Le frère est auditionné « *mais sera moins explicite que par rapport aux informations rapportées* », tempère dans son exposé le procureur De Valkeneer. « *Il va dire que son frère lui a fait comprendre qu'il aurait participé aux opérations et que le groupe Diane serait impliqué dans les faits. Il évoque une déstabilisation de l'Etat. Il décrira son frère comme grand et parlant correctement le français.* »

En avril 2017, le frère de Christiaan B. est à nouveau auditionné. « *Il reste pour l'essentiel sur les mêmes faits que lors de sa première déclaration* », a relaté le ministre de la Justice. Un mois plus tard, au cours d'une troisième audition, il sera cette fois plus affirmatif quant à l'implication de son frère.

2 Une affaire politique

Le 6 mars 2017, c'est au tour de l'ancienne compagne du gendarme d'être entendue. Durant leur relation, a-t-elle assuré aux enquêteurs, Christiaan B. n'a jamais évoqué une éventuelle participation aux tueries. Quelques mois plus tôt toutefois, le frère du gendarme (avec qui elle a également vécu) lui aurait confié que Christiaan était « *impliqué dans les faits et qu'il s'agissait d'une affaire politique* ».

Le nom de Christiaan B. figurait dans le dossier depuis 1997, suite à la diffusion d'un portrait-robot réalisé à partir du témoignage d'une personne présente lors de l'attaque du Delhaize d'Overijse, le 27 septembre 1985. A l'époque, il fut identifié comme étant le numéro 19, le « Géant », par la même personne qui a contacté David Van

Den Steen en 2017.

En comparant le portrait-robot et la photo du gendarme d'Alost à l'époque des faits, de fortes ressemblances ont été relevées.

3 Sa démarche et son accent flamand

Tout aussi troublant : l'emploi du temps du gendarme et ancien membre de la brigade Diane les jours où les attaques ont été commises. En mars 2017, son dossier est réclamé aux RH de la police fédérale. Il ressort de ces archives que le 26 septembre 1985, le gendarme était en arrêt de travail en raison d'une blessure au pied. C'est le lendemain qu'a eu lieu la double attaque de Braine-l'Alleud et d'Overijse. Des témoins avaient alors relaté la présence d'un géant claudiquant. De son dossier médical, qu'un médecin légiste a récemment pu consulter, il ressort aussi que le gendarme a eu un accident le 26 septembre, et une fracture le 11 octobre de la même année.

Christiaan B. avait été affecté à l'unité Diane de 1977 à 1979 avant de rejoindre la brigade d'Alost où il était toujours affecté en 1985 au moment de la deuxième vague d'attaques. Un témoin de la tuerie de Braine-l'Alleud avait pour sa part affirmé que l'un des auteurs parlait français mais avec un accent flamand. « *Or, on sait que le gendarme était néerlandophone mais qu'il parlait le français correctement.* »

En 2000, un prélèvement de salive avait été effectué sur le gendarme et ses empreintes digitales avaient été relevées. Toutes les analyses s'avèreront négatives. Sept ans plus tard, d'autres analyses, génétiques

cette fois, ont été menées. Elles ne donneront pas plus de résultats. A la mort du gendarme, son ancien ordinateur a été examiné : il ne contenait aucune preuve ou information exploitable. Les enquêteurs ont aussi identifié des ex-collègues du groupe Diane qui pourraient être liés à l'affaire mais, à ce jour, aucun n'a été inquiété.

4 Une caravane à Cerfontaine

En septembre 2017, l'ancienne compagne de Christiaan donnera quelques éléments supplémentaires, notamment qu'il avait acheté une caravane. « *Celle-ci fut retrouvée dans un camping à Cerfontaine mais aucun élément exploitable n'a pu être relevé* », a affirmé Koen Geens. ■

LUDIVINE PONCIAU

L'ENQUÊTE

Une équipe doublée ?

Koen Geens a assuré qu'un appui supplémentaire serait fourni par la police judiciaire fédérale s'il fallait explorer de nouvelles pistes. « *Mais également par le service d'enquête du comité P étant donné les indications d'une implication éventuelle d'anciens fonctionnaires de police.* » Le directeur général de la police judiciaire, Claude Fontaine, a en effet fait savoir qu'il était prêt à doubler l'équipe d'enquêteurs en cas de nécessité. En outre, des concertations relatives au dossier des tueries seront organisées régulièrement avec le cabinet du ministre.

L.P.O